



Recommandations sur la décarbonisation des installations piscicoles

CCA 2023-5

Juin 2023



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie chaleureusement l'UE pour son soutien financier





Sommaire

Sommaire	2
Contexte	3
Justification.....	4
Recommandations.....	5



Contexte

Le changement climatique et ses conséquences représentent une grave menace pour la civilisation mondiale et l'environnement, et pourraient avoir de profondes répercussions socioéconomiques et géopolitiques. Pour relever ces défis, le pacte vert pour l'Europe vise à transformer l'Union européenne en une économie moderne, compétitive et économe en ressources. Pour réaliser cet objectif, il est donc nécessaire d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette de GES) et de dissocier la croissance économique de l'utilisation de ressources sans que cela n'affecte une population ou un pays.

Suite à l'adoption de la stratégie de l'UE sur l'adaptation au changement climatique¹ par la Commission européenne en 2021, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté la loi européenne sur le climat.² Celle-ci établit un cadre juridique pour la réduction irréversible et progressive des émissions anthropiques de gaz à effet de serre et pour le renforcement de l'absorption de carbone par des puits. Ce règlement inscrit dans la législation les objectifs de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2030 et de neutralité climatique dans l'UE d'ici à 2050.

Toutefois, le changement climatique n'est pas la seule menace d'origine humaine pour l'environnement naturel. La principale raison sous-jacente de la dégradation des écosystèmes est la surpopulation humaine. La population mondiale a quintuplé au cours des 100 dernières années, dépassant récemment les 8 milliards, et ne devrait pas se stabiliser avant 2100, date à laquelle elle devrait atteindre 11 milliards. La disponibilité des terres cultivables, l'accessibilité à l'eau douce, la pollution, l'eutrophisation des eaux et la perte d'habitats naturels sont devenues des questions clés à aborder en parallèle au changement climatique. Tous ces impacts sont clairement interdépendants, ce qui nécessite une approche globale prenant également en compte les scénarios sociopolitiques.

L'agriculture (les cultures mais aussi l'élevage et l'aquaculture), la sylviculture et les autres utilisations des terres sont responsables de 22 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. La pisciculture européenne est responsable d'une petite part de ces émissions. Néanmoins, elle doit s'engager à réduire significativement son impact climatique d'ici à 2030 pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050.

Dans le cadre de son programme de travail, le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) propose également des conseils pour lutter contre le changement climatique. En 2022, le CCA a publié un rapport sur l'adaptation de l'aquaculture au changement climatique et son

¹ Stratégie d'adaptation de l'UE : https://climate.ec.europa.eu/eu-action/adaptation-climate-change/eu-adaptation-strategy_en

² https://climate.ec.europa.eu/eu-action/european-green-deal/european-climate-law_en#:~:text=The%20Climate%20Law%20includes%3A,of%20emission%20reductions%20and%20removals

atténuation,³ et en 2023, il propose des recommandations sur la décarbonisation de l'énergie exploitée par les navires d'aquaculture.⁴ Ce troisième ensemble de recommandations concerne la décarbonisation des installations d'élevage de poissons, hors navires d'aquaculture, pour lesquelles des dispositions ont déjà été prises. Ce rapport n'aborde pas l'impact de l'alimentation des poissons d'élevage, qui devrait faire l'objet d'un ensemble de recommandations distinctes en raison de ses caractéristiques spécifiques. Il n'aborde pas, non plus, l'empreinte carbone de la distribution des poissons d'élevage aux consommateurs.

Le CCA souligne la nécessité d'un outil européen commun d'analyse du cycle de vie (ACV) pour quantifier les émissions de carbone au niveau de l'exploitation, qui permettra une analyse comparative et facilitera la mesure des améliorations. L'outil doit être basé sur la méthode Product Environmental Footprint (PEF – Empreinte environnementale du produit).

Justification

Les poissons sont très nutritifs en raison de leur teneur élevée en protéines, en oméga-3, en minéraux et en vitamines. En raison de leurs effets bénéfiques pour la santé, les médecins et les autorités alimentaires recommandent fortement leur consommation. Le poisson est également au cœur du patrimoine gastronomique et culturel de toute l'Europe.

En 2021, les dépenses des ménages en produits de la pêche et de l'aquaculture dans les 27 pays de l'UE ont augmenté de 7% par rapport à 2020. Selon les estimations d'Euromonitor, la consommation hors du domicile a également augmenté.⁵

Il était attendu que la pisciculture de l'UE compense le déclin de la pêche de capture et l'augmentation du déficit commercial international des produits de la pêche et de l'aquaculture de l'UE, mais elle n'a pratiquement pas progressé depuis 2000. Des efforts ont été déployés pour développer un cadre juridique qui favorisera la croissance du secteur de l'aquaculture dans l'UE. Les principaux documents produits sont les documents de la Commission européenne suivants : *Orientations stratégiques pour une aquaculture européenne durable et compétitive* pour la période 2021-2030,⁶ *Résolution du Parlement européen sur la recherche d'une aquaculture durable et compétitive dans l'Union européenne : la voie à suivre (2021/2189(INI))*,⁷ et les *Conclusions du Conseil sur de nouvelles orientations stratégiques de l'UE pour l'aquaculture*.⁸

³ *European Aquaculture: Climate Change Adaptation and Mitigation (Aquaculture européenne. Recommandations pour l'adaptation de l'aquaculture au changement climatique et son atténuation)* : https://aac-europe.org/wp-content/uploads/2022/10/AAC_Climate_Change_Report_26-10-22_final_v2.pdf

⁴ *Recommandations sur la décarbonisation de l'énergie exploitée par les navires d'aquaculture*: https://aac-europe.org/wp-content/uploads/2023/03/FR_AAC_Recommendation_Decarbonisation_of_Aquaculture_2023_03.pdf

⁵ EUMOFA. *Le marché européen du poisson, édition 2022*: https://eumofa.eu/documents/20178/521182/EFM2022_EN.pdf/5dbc9b7d-b87c-a897-5a3f-723b369fab08?t=1669739251587

⁶ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_1554

⁷ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0334_FR.html

⁸ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11496-2022-INIT/fr/pdf>



L'aquaculture dans l'UE est très diversifiée en termes d'espèces élevées et de méthodes de production. Plus de 50 % de la production de l'UE se compose d'espèces de poissons d'eau douce et d'eau de mer. La pisciculture est pratiquée dans des installations constituées d'enclos marins, d'étangs, de bassins rectangulaires et de réservoirs (y compris les systèmes d'aquaculture en circuit fermé et les systèmes à flux continu en circuit ouvert).

Le secteur de l'aquaculture dans l'UE est principalement composé de micro et de petites entreprises, bien qu'il existe également des entreprises de taille moyenne. Il est important de tenir compte de la taille des entreprises lors de l'élaboration de politiques visant la décarbonisation des installations agricoles et la nécessité d'engager de tels efforts tout en restant économiquement compétitifs. De plus, les modifications du cadre juridique devraient offrir une certaine prévisibilité aux opérateurs et aux investisseurs et garantir un retour sur investissement.

Cet ensemble de recommandations du CCA à la Commission européenne et aux États membres doit être accompagné d'efforts du secteur de l'aquaculture. En effet, les entreprises doivent améliorer l'efficacité de leur consommation d'énergie dans les installations de production et passer à des sources d'électricité renouvelables et à faibles émissions de carbone, principalement par le biais de fournisseurs d'électricité ou, si durable, une production d'énergie sur place. L'intégration de technologies intelligentes innovantes et de systèmes de contrôle pourrait également contribuer à ces objectifs. Ces systèmes permettent d'optimiser l'efficacité de l'utilisation de l'énergie, en tirant parti des avancées des fournisseurs européens de technologies pour le secteur de l'aquaculture.

Les autorités aux niveaux européen, national et régional doivent tenir compte du fait que la capacité de changement nécessaire à la décarbonisation du secteur piscicole est directement liée à ses conditions économiques, qui se sont détériorées en raison de la crise du Covid-19, de l'invasion russe de certaines parties de l'Ukraine et de l'inflation. De plus, la décarbonisation n'est pas le seul changement que le secteur est actuellement invité à entreprendre. Les efforts cumulés demandés aux micro- et aux petits producteurs primaires pour s'adapter aux changements juridiques dans le cadre du Pacte vert leurs compliquent l'existence, notamment lorsqu'il s'agit de questions environnementales et de restauration de la nature.

Les consommateurs peuvent jouer un rôle important en orientant les forces du marché vers une production alimentaire à faibles émissions de carbone. Il est, par conséquent, essentiel de veiller à ce que les consommateurs soient informés de l'empreinte carbone réelle de leurs différents choix alimentaires.

Recommandations

Le CCA recommande à la Commission européenne et aux États membres de prendre les mesures suivantes pour la décarbonisation des installations piscicoles :



Recommandations sur la décarbonisation des installations piscicoles

- a) Mettre en place des mécanismes à l'échelle de l'UE pour réduire le coût de l'électricité produite à partir de sources renouvelables et à faibles émissions de carbone, et pour atténuer la volatilité de ses prix.
- b) Financer la recherche et la technologie pour répondre aux exigences spécifiques de transition énergétique des fermes piscicoles, y compris des améliorations de l'efficacité et des élaborations de nouveaux systèmes.
- c) Évaluer et communiquer aux parties prenantes de l'aquaculture la façon dont les efforts de décarbonisation de la pisciculture peuvent être liés à d'autres objectifs européens généraux, notamment la sécurité alimentaire, l'augmentation de la production aquacole biologique et la restauration de la nature.
- d) La Commission européenne (DG MARE) devrait utiliser le dispositif d'assistance à l'aquaculture pour identifier et communiquer les expériences positives d'investissements pour l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables et à faibles émissions de carbone dans la pisciculture dans les États membres. Des indicateurs de référence et un suivi des performances pour faciliter et encourager les progrès doivent également être mis en place.
- e) Demander aux États membres de prendre en compte la décarbonisation dans l'aménagement spatial des fermes piscicoles, notamment la distance entre les sites mis à disposition des fermes piscicoles marines offshores et les ports d'où elles opèrent.
- f) Encourager et permettre aux consommateurs de faire des choix responsables en achetant des produits piscicoles à faible empreinte carbone.
- g) Les États membres devraient apporter aux aquaculteurs un soutien financier maximal par l'intermédiaire du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) afin de promouvoir la décarbonisation des installations piscicoles, à la fois par l'achat d'équipements neutres en carbone et par la décarbonisation des systèmes actuellement en service.
- h) Le CCA demande instamment à la Commission d'identifier des indicateurs environnementaux et des objectifs volontaires de performance environnementale, y compris une méthode de référence pour déterminer l'empreinte carbone et l'impact environnemental de la production aquacole, comme stipulé dans les orientations stratégiques pour une aquaculture européenne plus durable et compétitive pour la période 2021-2027.



Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)

Rue Montoyer 31, 1000 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : secretariat@aac-europe.org

Twitter: @aac_europe

<https://aac-europe.org/fr/>